



## VŒUX ET INVITATION POUR 2017

Monsieur José CASTELLANOS, Maire, et le Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année et seraient heureux de vous retrouver à l'occasion de la **cérémonie des Vœux** qui aura lieu **samedi 7 janvier 2017** à **18H00** à la Maison Pour Tous

---

## ***Plan Local d'Urbanisme Intercommunal***

---

La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est toujours en cours.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans lequel sont définies les grandes orientations du territoire a été exposé aux habitants lors de réunions locales et a été débattu lors de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2016.

A cet effet, nous vous rappelons qu'un registre est disponible en mairie pour recueillir vos observations et avis.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de la Communauté de Communes du Lunévillois : <http://www.cc-lunevillois.fr>

---

## ***Inscription sur la liste électorale***

---

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au **31 décembre 2016** pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune.

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement ouvert le samedi 31 décembre 2016 de 10h00 à 12h00.

---

## ***Travaux en cours***

---

- Le journal électronique d'information a été installé à l'entrée du village
  - Les caméras de vidéo protection sont en cours d'installation
  - Les menuiseries extérieures de la Maison Pour Tous ont été remplacées, les travaux sont en cours de finition.
- 

## ***Défibrillateur***

---

Petit rappel : un défibrillateur est installé devant la Maison Pour Tous. Cet appareil est utilisable par tous. Il suffit de consulter la notice d'utilisation et une voix vous indique la marche à suivre en cas d'urgence.



---

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2016**

---

### **Election du secrétaire de séance**

---

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, M. Dominique STAUFFER, secrétaire de séance.

### **Adoption du compte-rendu de la séance du 24/10/2016**

---

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 24 octobre 2016.

### **Communauté de communes du Lunévillois – projet d'aménagement et de développement durable – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

---

Le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du 22 octobre 2015.

Le Projet d'Aménagement et Développement Durable est un élément constitutif du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il expose le projet du territoire de la Communauté de Communes du Lunévillois et définit des orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

La loi garantit la prise en compte de l'avis de chacune des 15 communes de la Communauté de Communes du Lunévillois en rendant obligatoire l'organisation d'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable au sein de chaque conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte qu'un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a eu lieu.

### **Demande de subvention au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle au titre du Contrat Territoires Solidaires – dotation aux communes fragiles pour l'année 2017**

---

*(Cette délibération annule et remplace la délibération du 24/10/2016)*

Monsieur le Maire expose le projet de remplacement de l'éclairage et installation de suspensions LED à la Maison Pour Tous dont le coût prévisionnel s'élève à 6 984,50 € HT soit 8 381,40 € TTC et propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle au titre du Contrat Territoires Solidaires – dotation aux communes fragiles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de remplacement de l'éclairage et installation de suspensions LED à la Maison Pour Tous, pour un montant prévisionnel de 6 984,50 € HT,
- confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,

- sollicite une subvention au titre du Contrat Territoires Solidaires – dotation aux communes fragiles pour l’année 2017,
- s’engage à inscrire cette dépense en section d’investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l’intervention du Département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d’entretien,
- s’engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d’intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...)

## Tarifs de l’eau 2017

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, fixe les tarifs de l’eau pour l’année 2017 :

Pour les abonnés de la Commune (tarifs qui restent inchangés par rapport à 2016) :

- jusqu’à 250 m <sup>3</sup> :	0,88 € HT	0,93 € TTC
- de 251 à 500 m <sup>3</sup> :	0,80 € HT	0,84 € TTC
- plus de 500 m <sup>3</sup> :	0,58 € HT	0,61 € TTC
- Abonnement compteur :	7,23 € HT	7,63 € TTC

Pour la Commune de Rechainviller : (tarif indexé sur l’indice de référence INSEE de consommation - eau)

- Prix au m<sup>3</sup> : 0,60 € HT      0,63 € TTC

## Budget Commune – décision modificative n°2

---

Afin d’ajuster les prévisions du Budget Communal de l’Exercice 2016, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D’INVESTISSEMENT</b>			
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>78 244</b>	
21312	Bâtiments scolaires (démolition construction salle bibliothèque)	105 244	
21318	Autres bâtiments publics (menuiseries MPT – éclairage MPT)	- 23 360	
21578	Autre matériel et outillage de voirie (panneaux signalisation)	660	
2158	Autres installation, matériel et outillage technique (caméras)	- 9 000	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique (copieur et ordi école)	4 700	
<b>23 - Immobilisations en cours</b>		<b>- 78 244</b>	
2315	Installations, matériel et outillages techniques	- 78 244	
<b>Total Section d’investissement</b>		<b>0</b>	

Il est proposé au Conseil Municipal d’approuver ces propositions.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, adopte la décision modificative n° 2 du Budget Communal de l’Exercice 2016, ci-dessus exposée.

## Budget Eau – décision modificative n°1

---

Afin d’ajuster les prévisions du Budget Eau de l’Exercice 2016, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>5 000</b>	
2031	Frais d'études	5 000	
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>- 5 000</b>	
21561	Service de distribution d'eau	- 5 000	
<b>Total Section d'investissement</b>		<b>0</b>	

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 du Budget Eau de l'Exercice 2016, ci-dessus exposée.

### **Personnel communal - attribution de « cartes cadeau » aux agents de la commune**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir aux agents de la Commune des « cartes cadeau » d'une valeur de 50,00 € par agent, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il s'agit de bons d'achat fournis par l'hypermarché CORA de Moncel-lès-Lunéville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'achat et l'attribution de « cartes cadeau » aux agents de la Commune pour un montant total de 550,00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget